



MEMBRES DES INSTANCES FÉDÉRALES 2020- 2021

Élus le 30 juin 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES ACTIFS

Stéphane COIRIER (CS de Pons)

Marcel DASPE (CS de Pons)

Suppléante : Odile NASSEL

Vincent DESSEIN (Les 4 Vents, Lagord)

Jean-Pierre GALTIER (Villages d'Aunis, Dompierre)

Hélène GOUPPILLEAU (CS d'Aytré)

Louise PAPINESCHI (Espace Camaïeux, St Xandre)

Denys PININGRE (Belle-Rive, Saintes)

Aurélie SILVERE (Boiffiers-Bellevue, Saintes)

Suppléante : Marie-Christine BOUQUET

Alexandre TILAUD (Espace Camaïeux, St Xandre)

PROFESIONNELS

Mickaël REGNIER (CAP, Tonnay-Charente)

Franck RICHÉ (CS de Port-Neuf, La Rochelle)

Pascal STEPHAN (Les 4 Vents, Lagord)

BUREAU

MEMBRES ACTIFS

Coprésidentes

Antoinette LEBOT (CAC, Surgères)

Madeleine VIAUD (Arc-en-ciel, Cozes / Meschers)

Vice-présidente

Audrey POIRIER (Boiffiers-Bellevue, Saintes)

Suppléante : Justine BIRIER

Trésorière

Abélia SIMON (AAPIQ, Rochefort)

Suppléante : Annie ANDRON

Membre du Bureau

Romain ARGENTIERI (CS de Royan)

PROFESSIONNELS

Secrétaire

Grégory RUDEAUX (Vent des Iles, La Rochelle)

Secrétaire adjointe

Nadège DOMINAS (AAPIQ, Rochefort)

Le conseil d'administration est composé de **23 membres** dont 4 suppléants et 7 élus au Bureau fédéral.

COMMISSIONS



EMPLOYEUR

R. Argentieri – JP. Galtier – A. Lebot – EA. Sebbar



FINANCES

V. Dessein - A. Poirier - A. Simon



PATRIMOINE

H. Gouppilleau – A. Tillaud

DÉLÉGATION URNACS : R. Argentieri – A. Lebot – M. Viaud – G. Lebrun

MANDATS DDCS :

RAPPEL DES RÔLES

RÔLE DU BUREAU (cf : statuts 2018)

Le bureau assure le relais entre le réseau et le conseil d'administration. A ce titre, il veille en particulier à la circulation de l'information. Le bureau prépare et anime les réunions du conseil d'administration. Il assure l'exécution des décisions qui y ont été prises et informe le conseil des conditions de leur mise en œuvre. Le bureau a délégation permanente du conseil d'administration pour :

- Assurer la coordination des actions conduites par les différentes instances fédérales
- Favoriser la participation des adhérents
- D'une manière générale, arrêter, sur proposition du trésorier, toute mesure jugée nécessaire, en matière de gestion financière courante
- Veiller, avec le concours de l'équipe fédérale, à ce que les objectifs opérationnels soient mis en œuvre et assurer l'exercice de la fonction employeur dans les limites fixées par l'article 13.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (cf : statuts 2018)

Le conseil d'administration assure la mise en œuvre du projet fédéral défini par l'assemblée générale. A cet effet, il décide des actions nécessaires à la réalisation des objectifs fixés. Il assume, pendant la période séparant les assemblées générales annuelles, la responsabilité du fonctionnement de la fédération.

A ce titre :

- Il peut se saisir de toute question en rapport avec les missions fédérales
- Il a pouvoir d'engager la fédération sur des contrats, conventions, accords de partenariat dont les dispositions ne sont pas contraires aux orientations définies par l'assemblée générale.
- Il organise la représentation de la fédération auprès de ses adhérents, de ses partenaires, des autorités compétentes et de toutes les instances du réseau des centres sociaux, dans les conditions définies au règlement intérieur.
- Il décide des actions en justice pour le compte de la fédération.
- Il propose le budget à l'assemblée générale et en assure l'exécution. Il rend compte de son bilan à l'assemblée générale et prend éventuellement toutes mesures de conservation des biens et des droits.
- Il définit le statut général du personnel de la fédération dans le respect des dispositions légales et conventionnelles en vigueur.
- Il assure la gestion des difficultés internes du réseau et prend toutes dispositions conséquentes.

LES COMMISSIONS (cf : règlement intérieur)

Il y a 3 commissions régaliennes (EMPLOYEUR, FINANCEMENT, PATRIMOINE) et la commission ADHESIONS-RECONNAISSANCES. D'autres commissions peuvent être constituées à l'initiative du conseil d'administration ou proposées par le bureau, à titre permanent ou temporaire.

La commission EMPLOYEUR est mandatée pour toutes les questions relatives à la fonction employeur : réunions annuelles individuelles et collectives d'évaluation des membres l'équipe fédérale, révisions de fiches de postes, entretiens d'embauches et recrutement de personnels, élaboration des documents obligatoires (tel que le DUERP) et du plan de formation.

La commission FINANCEMENT est mandatée pour préparer les propositions budgétaires et le rapport financier annuel élaborés par le Trésorier assisté des techniciens fédéraux avant leurs examens par le Conseil d'Administration. Elle se prononce sur toute demande de soutien financier d'un membre actif (cf : article 9 LES FONDS DE SOLIDARITE).

La commission PATRIMOINE est mandatée pour gérer le patrimoine mobilier et immobilier de la FDCS17.